



MAIRIE
rue de la Grosse Borne
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56
email : mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2015

Sont présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de Mme MICEK, Mme DUMONT, M. PATTE, excusés et M. DUMONT.

Mme MICEK a donné pouvoir à M. DELASSALLE, Mme DUMONT à Mme CORNU et M. PATTE à M. MAILLET.

Président : Monsieur Laurent MAILLET, 1^{er} Adjoint.

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, Conseiller municipal.

Le compte rendu de la réunion du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

I – FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

M. MAILLET présente à l'Assemblée les différentes options pour lesquelles le Conseil Municipal peut délibérer.

Les deux options retenues sont : "Conserver la répartition dite « de droit commun »" et "répartition « dérogatoire libre »".

En cas de répartition directe, 508 000 € seront répartis sur toutes les Communes. Si le Conseil Municipal choisit la répartition libre, la Communauté de Communes de l'Abbevillois récupèrera 714 000 € et reversera ensuite à chaque commune membre sa dotation dans la limite de 508 000 €, soit 14 401 € pour Vauchelles.

La Communauté de Communes, réunie le 15 juin 2015, a voté pour la répartition dérogatoire libre.

Après que M. MAILLET ait donné lecture de la proposition de délibération établie par la Communauté de Communes, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la répartition « dérogatoire libre ».

II – Avenant aux travaux hors délai du groupe scolaire – 1^{ère} phase

M. MAILLET informe l'Assemblée du refus de paiement par la Trésorerie des dernières factures des entreprises en raison du dépassement du délai de réalisation des travaux prévu par le marché.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le dépassement par l'établissement d'un avenant.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir et signer l'avenant.

III – Service commun du droit des sols

M. MAILLET donne connaissance à l'Assemblée de la convention proposée par la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour la mutualisation du droit des sols.

Il rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer n'instruira plus aucun dossier.

La proposition de mise en place d'un service commun établie par la Communauté de Communes reprend toutes les compétences actuellement exercées par la DDTM.

Les communes continueront à instruire les CU (certificats d'urbanisme) et les DP (déclarations préalables) sans création de surface.

La Communauté de Communes, pour ce faire, embauchera un salarié et quelques agents seront mis à disposition de la Communauté de Communes par la Ville d'Abbeville dont les locaux accueilleront le service concerné.

La participation des communes rurales a été fixée à 4,16 € par habitant et par an pour 3,50 € à la Ville d'Abbeville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer. Il est précisé que la Communauté de Communes s'est engagée à créer un comité de suivi qui pourra proposer des améliorations du service mais qui surtout arbitrera et tranchera sur les adaptations à envisager et examinera les conditions financières de la convention.

IV – Cantine scolaire

Pour l'instant deux offres ont été formulées par les Sociétés API et LA NORMANDE. Il semblerait que si le choix se portait sur API, la Commune doit s'équiper d'un four de remise à température. Il en serait probablement de même pour LA NORMANDE. Pour l'instant, dans l'attente de plus amples informations, le Conseil Municipal ne prend aucune décision.

V – Questions diverses

- A la suite d'une simulation effectuée par M. BLED sur l'emprunt décidé lors de la réunion du 21 mai 2015, il s'est avéré que la Caisse d'Épargne de Picardie avait commis une erreur dans le calcul des remboursements d'échéances.

La simulation faite par M. BLED présente en effet une annuité de 7 489,00 € alors que la Caisse d'Épargne indiquait une annuité de 7 061,00 €.

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouvelles propositions formulées par la Caisse d'Épargne après correction de son erreur et considérant que le coût total du crédit équivaldra sensiblement à celui du Crédit Agricole, maintient sa décision du 21 mai 2015.

M. DELASSALLE s'abstient à nouveau.

- M. MAILLET informe l'Assemblée du tarif de la redevance spéciale qui passera à 135,00 € la tonne à compter du 1^{er} juillet 2015.

- M. MAILLET demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter l'établissement d'un avenant au bail du logement situé sur la place communale, Mme DOVERGNE en étant maintenant la seule occupante ; proposition acceptée à l'unanimité.

VI – Questions orales

- Les Conseillers susceptibles d'aider à l'organisation des jeux du 14 juillet se présentent à Mme MORLET.

- Les trous de la chaussée de la rue René Digeon sont à nouveau évoqués. La Chambre de Commerce et d'Industrie contactée par deux fois n'a apporté aucune réponse.

- Le plan du giratoire de l'aménagement de la nouvelle zone d'activités est présenté à l'Assemblée.

- Le Conseil Municipal est invité par M. BERTHEVAS, Enseignant du Cours Moyen, à la représentation théâtrale donnée par ses élèves le jeudi 02 juillet 2015 dans la salle des fêtes.

- L'ouverture des plis des offres remises pour la deuxième phase du groupe scolaire se fera le lundi 29 juin à 14 h 00.

Vauchelles-les-Quesnoy, le 02 juillet 2015.

Le Maire,



Régis PATTE